

20 000 euros pour les officines fragiles, revalorisation du bilan de médication...

LES NÉGOS ENTRENT DANS LE DUR

Sept réunions, une séance multilatérale début mars : les syndicats de pharmaciens – USPO et FSPF – ont plongé dans le dur des négociations avec l'Assurance maladie pour l'avenant économique à la convention pharmaceutique.

Par Léa Galanopoulou

«*La situation économique s'est dégradée dans les officines percutées par l'inflation*», a reconnu d'emblée Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de l'Assurance maladie, lors d'une table ronde sur le volet économique des négociations conventionnelles, organisée à Pharmagora le 10 mars.

Si la Caisse et les syndicats ont mis plusieurs mois pour se mettre d'accord sur le bilan économique 2023 des officines, les deux parties commencent à trouver doucement un terrain d'entente. Mais pour la numéro 2 de la Cnam, le constat est contrasté : «*certaines officines vont très bien, mais d'autres vont très mal. Notre objectif est surtout de soutenir les 10 % de pharmacies qui sont dans une situation économique très difficile*».

Ainsi, début mars la Caisse a mis sur la table une aide de 20 000 euros par an au bénéfice des officines en difficulté située au sein des futurs territoires dits «*fragiles*». Une somme bienvenue pour les

syndicats. «*Nous préserverons le maillage, quel que soit le coût*», a fait savoir Marguerite Cazeneuve.

Toutefois, pour l'USPO comme pour la FSPF, c'est l'ensemble des officines qui doit être revalorisé. «*Certes en 2023, la marge a augmenté de 7 %, mais les charges, elles, de 35 %, rappelle Pierre-Olivier Variot, président de l'USPO. La situation est tendue pour tout le monde*».

«*On ne doit plus perdre de temps !*», abonde Philippe Besset, président de la FSPF, qui précise que, pour l'heure – malgré les demandes syndicales – aucune proposition de revalorisation des honoraires n'a été proposée. «*L'urgence est sur les 10 % d'officines en souffrance, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de revalorisation générale*», a tenu à rassurer Marguerite Cazeneuve.

Autre point d'achoppement : la rémunération de la dispensation protocolisée d'antibiotiques. Lors des dernières discussions, l'Assurance



De gauche à droite : Pierre-Olivier Variot, Marguerite Cazeneuve, Philippe Besset et Lysa Da Silva.

maladie a proposé de revaloriser l'acte d'examen de 6 à 9 euros, auxquels s'ajoutent les 5 euros de délivrance. Soit un total de 14 euros. «*La mise de jeu est à mon sens insuffisante*», répond Philippe Besset, qui explique que dans le cadre des expérimentations de délégation médecins pharmaciens, la somme est de 25 euros pour l'équipe, «*dont en général 15 ou 20 euros pour le pharmacien*».

+50 % pour les BPM

Lutte contre la fraude et le mésusage, amélioration de la qualité... La Cnam souhaite fléchir les revalorisations «*vers l'acte intellectuel du pharmacien*», souligne Marguerite Cazeneuve.

Bonne nouvelle : la rémunération des bilans partagés de médication devrait être facilitée, pour éviter les paiements 10 mois plus tard. La Caisse accepte ainsi de régler les 60 euros en 3 fois : 25 % ; 25 % ; puis 50 %, avec une revalorisation de 5 euros la première année et 10 euros la deuxième.

Risques de fermetures

Pour les syndicats, il y a urgence à agir. «*Il faut mettre au pot, car le risque ce sont les fermetures d'officines et la financiarisation*», met en garde Pierre-Olivier Variot, qui souligne que 36 pharmacies ont déjà fermé depuis janvier. ■